



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCACTION ET AFFICHAGE 03/07/2026	L'an deux mille vingt-six, le samedi onze juillet, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Mike TEISSIER maire de la commune de Papara. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale M. Yann OTCENASEK est nommé secrétaire de séance.
---	--

Date de transmission IDV	17/07/2026	Date du Rendu exécutoire	17/07/2026
Date d'affichage de la délibération	17/07/2026		

OBJET : Approuvant le projet « Formation aux techniques de recherche d'Emploi TRE » en fonctionnement, autorisant le Maire à signer la convention du Contrat de ville et son plan de financement.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 33
PRESENTS : 27
PROCURATIONS : 04
ABSENT : 02
VOTANTS : 31
POUR : 31
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans les délais légaux

Le Maire

Mike TEISSIER

	Présent	Absent	Procuration
M. TEISSIER Mike Aripeu Teiho, Maire	☒	☐	
Mme TAAVIRI ÉPOUSE JUNOT Tauatea, 1 ^{ère} adjointe	☒	☐	
M. UEVA Lionel, 2 ^{ème} adjoint	☒	☐	
Mme AROMAITERAI Maiarii, 3 ^{ème} adjointe	☐	☒	
M. TERINATOFOA Pascal Petero, 4 ^{ème} adjoint	☒	☐	
Mme TEAHU ÉPOUSE TERINOHO Lydie Tahia, 5 ^{ème} adjointe	☒	☐	
M. OTCENASEK Yann, 6 ^{ème} adjoint	☒	☐	
Mme TUPAI Angeline, 7 ^{ème} adjointe	☒	☐	
M. TEINAORE Ariiara Junior, 8 ^{ème} adjoint	☒	☐	
Mme PORLIER ÉPOUSE TEAHA Moerani, 9 ^{ème} adjointe	☒	☐	
M. LEE Alexander, conseiller	☒	☐	
Mme AUKARA épouse SALMON Sylvana, conseillère	☒	☐	
M. HENRIOU Jean-Claude Heinere, conseiller	☒	☐	
Mme TEHAAI ÉPOUSE PAPU Hilda, conseillère	☐	☒	
Mme FAATAHE ÉPOUSE BOUGUES Terangi Lenick, conseillère	☒	☐	
M. TEKOPUNUI Alphonse, conseiller	☒	☐	
M. RAVEINO Emmanuel Apera, conseiller	☐	☒	Mme TAAVIRI Tauatea
M. TIAPATAI Manutea Marlon, conseiller	☒	☐	
Mme GROUAZEL Eva, conseillère	☒	☐	
Mme BENNETT Maud, conseillère	☒	☐	
M. TAVITA Taamai Jean, conseiller	☒	☐	
Mme BARFF Faimano Albertine Poerava, conseillère	☒	☐	
M. TAIARUI Heimanu, conseiller	☐	☒	Mme PORLIER Moerani
Mme PITA Tetuaotemataroa, conseillère	☒	☐	
M. AVAE Rahiti, conseiller	☒	☐	
M. OITO Pierre, conseiller	☐	☒	Mme FLORES Béatrice
Mme CHOUNE-LECOMTE Alice, conseillère	☒	☐	
Mme FLORES-LE GAYIC Béatrice, conseillère	☒	☐	
M. RENETEAUD Maurice Tereva, conseiller	☐	☒	Mme CHOUNE Alice
Mme IOTUA - MOTAHU Louisa, conseillère	☒	☐	
M. MOU-FAT Henere, conseiller	☒	☐	
Mme PUNUA Sonia, conseillère	☒	☐	
M. RIMA Fabien, conseiller	☒	☐	

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte,
qui a été transmis au Haut-Commissaire
le 17 JUIL. 2026 et notifié ou
publié le 17 JUIL. 2026

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n° 2005-10 du 4 janvier 2005 modifiée, portant statut général des fonctionnaires des communes et groupements de communes de Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs, notamment son article 62 ;
- Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'ordonnance n° 2021-1605 du 8 décembre 2021 étendant et adaptant à la fonction publique des communes de Polynésie française certaines dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 43 ;
- Vu** le Code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- Vu** le décret n° 2011-1551 du 15 novembre 2011 portant diverses dispositions relatives à la fonction publique des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- Vu** le Contrat de ville de l'agglomération de Papeete 2025-2030 signé le 17 octobre 2025 entre 'Etat, la Polynésie Française et les communes de Mahina, Arue, Pirae, Papeete, Faa'a, Punaauia, Paea, Papara et Moorea-Maiao ;
- Vu** la délibération du Comité syndical n°03/2026 du 27 février 2026, approuvant la participation financière du Syndicat mixte aux projets en fonctionnement « standard » examinés en commission de programmation des projets du 27 février 2026 ;
- Vu** la délibération du Comité syndical n°04/2026 du 27 février 2026, approuvant la participation financière du Syndicat mixte aux projets en investissement examinés en commission de programmation des projets du 27 février 2026.
- Vu** L'avis de la commission des finances en date 03 juillet 2026 ;

EXPOSE DES MOTIFS

Le projet « Formation aux techniques de recherche d'Emploi (TRE) » consiste en la mise en place d'une formation collective aux techniques de recherche d'emploi, destinée aux habitants des quartiers prioritaires de la commune en situation de décrochage ou d'éloignement du marché du travail.

Cette action sera organisée en deux sessions au cours de l'année 2026, prévues en juin et en novembre 2026 à la Maison pour tous, et accueillera 10 demandeurs d'emploi par session, soit un total de 20 bénéficiaires.

Ce projet est reconduit cette année au regard des besoins exprimés par les personnes sans emploi et de l'intérêt suscité lors des précédentes éditions. Il répond à une demande réelle du public en matière d'accompagnement vers l'insertion professionnelle et de renforcement de l'autonomie dans les démarches de recherche d'emploi.

La formation permettra aux participants d'acquérir des compétences essentielles pour accéder à l'emploi : rédaction de CV et de lettres de motivation, utilisation d'outils informatiques pour la recherche d'offres, compréhension des attentes des employeurs et préparation aux entretiens d'embauche, notamment par des mises en situation orale.

Des postes informatiques seront mis à disposition afin de favoriser l'autonomie numérique et l'appropriation des outils nécessaires à une recherche d'emploi efficace. L'action s'inscrit dans une démarche

d'accompagnement, d'information et de remobilisation des publics vers un parcours d'insertion professionnelle durable.

Programme de la formation :

- Action 1 : Formation à la rédaction de CV et de lettres de motivation ;
- Action 2 : Initiation à l'utilisation des outils numériques et recherche d'offres d'emploi sur poste informatique ;
- Action 3 : Préparation aux entretiens d'embauche et mises en situation orale face à un employeur ;
- Action 4 : Visite des services publics de l'emploi (SEFI, Direction du travail, Pro Intérim, Polynésie Intérim, etc.).

Tel est l'objet de la présente délibération.

ADOpte

Article 1. Approuve le projet « Formation aux techniques de recherche d'Emploi TRE » en fonctionnement.

Article 2. Autorise le Maire à signer la Convention du Contrat de ville et son plan de financement :

- | | |
|----------------------------|---------------|
| ▪ Coût total TTC du projet | : 573 000 XPF |
| ▪ Contrat de Ville 50% TTC | : 286 500 XPF |
| ▪ Commune 50% TTC | : 286 500 XPF |

Article 3. Conformément aux dispositions de l'article 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formé contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application de « télé recours citoyen » accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Article 4. Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera communiquée, publiée et affichée partout où besoin sera.

La présente délibération est transmise à Madame la Cheffe de la Subdivision Administrative des Iles du Vent.

Faite et délibérée les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Secrétaire de séance



Yann OTCENASEK



Mike TEISSIER